

Date :

<p>Demande de subvention</p> <p>AIDE A L'AMENAGEMENT INTERIEUR DES LOCAUX COMMERCIAUX, ARTISANAUX OU DE SERVICES DE COLMAR AGGLOMERATION</p>
--

Documents à joindre à la présente demande complétée et signée :

	Cadre réservé à l'administration
Relevé d'Identité Bancaire	[]
<u>Si vous êtes une entreprise</u> : <div style="text-align: right;">Copie récente de l'extrait Kbis</div> <div style="text-align: right;">Copie du document INSEE attribuant le code d'activité et le SIRET</div>	[] []
<u>Si vous êtes un particulier</u> : <div style="text-align: right;">Copie de votre carte d'identité</div>	[]
Photos de l'existant avant travaux	[]
Devis détaillés relatifs aux travaux pour lesquels l'aide est sollicitée	[]
Copie de l'attestation de dépôt d'une autorisation d'urbanisme (autorisation de travaux, permis de construire... en fonction de la nature des travaux et du type de bâtiment)	[]
Document justifiant de l'autorisation du propriétaire pour la réalisation des travaux	[]
Copie du contrat de bail ou de l'acte d'acquisition du local	[]
Document justifiant du changement d'exploitant récent du local (copie de l'annonce immobilière ou de l'attestation sur l'honneur du propriétaire concernant le changement d'exploitant...)	[]

Colmar Agglomération se réserve la possibilité de vous solliciter pour des éléments complémentaires concernant votre projet.

Le dépôt d'une demande d'aide ne vaut pas promesse d'attribution.

1- INFORMATIONS GENERALES

DEMANDEUR (bénéficiaire de l'aide) :

Nom/Prénom ou Raison sociale pour une entreprise :

.....

Adresse:

.....

Téléphone : Mail :

Si le demandeur est une entreprise, précisez :

Nom/Prénom du responsable légal de l'entreprise :

Enseigne ou nom commercial :

N° SIRET :

Forme juridique (*cocher la case*) : SA SARL EURL SAS

Entreprise Individuelle autre :

Activité :

Effectif :

2- PRESENTATION DU PROJET

Adresse du local à aménager :

.....

Nom ou raison sociale du propriétaire du local à aménager :

.....

Date prévisionnelle de début des travaux :

Durée prévue :

Créations d'emplois prévues :

3- Engagement du demandeur

MADAME, MONSIEUR

sollicite, par la présente, une subvention dans le cadre de l'aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, artisanaux ou de service de Colmar Agglomération.

Je certifie sur l'honneur :

- que les renseignements figurant dans cette demande de subvention sont exacts et sincères.

Je m'engage :

- à respecter les obligations fixées par la délibération de Colmar Agglomération concernant l'aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux et artisanaux ;
- à réaliser l'opération pour laquelle l'aide est demandée telle qu'elle est définie dans la présente demande ou à informer Colmar Agglomération de toutes les modifications du programme ;
- à fournir à Colmar Agglomération, pour le versement de la subvention : copies des factures certifiées acquittées ;
- à accepter la visite des services municipaux compétents pour le contrôle de la conformité des travaux effectués par rapport aux autorisations administratives obtenues ;
- à informer immédiatement Colmar Agglomération de toute évolution d'ordre juridique ou économique (vente, déménagement, arrêt d'activité, ...);
- à reverser tout ou partie de l'aide accordée et versée dans l'hypothèse où les engagements ne seraient pas respectés (et notamment en cas de vente, de déménagement ou d'arrêt de l'activité) dans un délai de 3 ans à compter de l'octroi de la subvention par Colmar Agglomération.

Si le demandeur est une entreprise, précisez :

AGISSANT EN TANT QUE

POUR LE COMPTE DE L'ENTREPRISE

certifie sur l'honneur :

- que l'entreprise que je représente est en règle en ce qui concerne ses obligations fiscales et sociales ;
- qu'elle n'est pas en redressement judiciaire, sauf à disposer d'un plan de continuation accepté ;
- qu'elle respecte les règles liées aux aides dites de « minimis »¹.

Fait à, le

Nom et qualité du signataire :

Cachet de l'entreprise

Signature

¹ Selon règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis. Les aides de minimis sont plafonnées à 200 000 € sur une période de 3 ans en équivalent subvention brut. Afin d'assurer le respect de ce seuil, il vous appartient de joindre à la présente une liste des aides éventuelles dont vous auriez bénéficié au cours des trois dernières années (exonérations de taxes, d'impôts, de charges, subventions, ...).